

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ***Colloque sur la protection sociale et juridique des Marocains d'Afrique et du monde Arabe : Quelles politiques et stratégies nationales ?***

(Hôtel le Ndiambour Dakar, 12 juin 2010)

---

---

En partenariat avec la Fondation Hassan II des Marocains de l'Étranger, le Ministère chargé des marocains de l'Étranger, le Conseil de la Communauté des Marocains à l'Étranger, le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Le Bureau régional du BIT à Adis Abeba et le Président du Comité des NU pour la protection des travailleurs migrants, le CNMS a organisé le 12 juin 2010, à l'Hôtel le Ndiambour, à Dakar au Sénégal un colloque sur le thème suivant :

**« *La protection sociale et juridique des Marocains d'Afrique subsaharienne et du monde Arabe : Quelles politiques et stratégies nationales ?* ».**

Le Séminaire avait pour objectif principal de définir une vision globale, intégrée et concertée de la protection sociale et juridique des migrants Marocains. Pour ce faire, les participants devaient :

- faire le diagnostic des difficultés des migrants marocains en matière de protection sociale et juridique ;
- identifier des voies et moyens d'assistance juridique des migrants Marocains dans leurs pays d'accueil ;
- définir un cadre de concertation des pouvoirs publics et des partenaires pour la résolution des problèmes de protection sociale et juridique des migrants Marocains ;
- identifier les axes stratégiques de l'étude sur la protection sociale des marocains de l'étranger.

Le Séminaire a enregistré la présence, des parlementaires, des participants venant d'horizons divers et représentant différentes administrations, Syndicats, la société civile africaine et institutions concernées par le sujet.

### **Principales conclusions et recommandations du Séminaire.**

Après avoir dressé le constat de la faiblesse de la protection sociale et juridique des migrants marocains et mis en évidence les facteurs explicatifs, Le Séminaire s'est longuement penché sur les mesures opérationnelles aptes à remédier à cette situation qui

porte préjudice aux migrants marocaine en Afrique subsaharienne et le monde Arabe et à leurs familles ainsi qu'au développement du pays.

Dans cette optique, les principales recommandations suivantes ont été adoptées :

- **Lancer le chantier de création d'une caisse pour la protection sociale des marocains du monde, et plus particulièrement migrants marocains en Afrique et dans les pays arabes ;**
- **Assurer la protection sociale des migrants et de leurs familles en explorant et en combinant différentes formes de couverture ;**
- **Elaborer une véritable politique nationale des migrations et ratifier les Conventions internationales pertinentes en la matière ;**
- **Renforcer la coordination des structures gouvernementales intervenant dans la gestion des migrants ;**
- **Procéder dans les meilleurs délais au recensement des migrants marocains en Afrique subsaharienne et dans les pays arabes ;**
- **Réformer la législation nationale du travail et de sécurité sociale ;**
- **Conclure des accords de sécurité sociale avec les principaux pays d'accueil et renégocier les accords déjà conclus ;**
- **Réguler la migration régulière, informer les travailleurs migrants sur leurs droits pendant tous le processus migratoire.**

Les participants ont tenu à féliciter le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, le Ministère chargé de la communauté des marocains à l'étranger, la fondation Hassan II des Marocains de l'Étranger, le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, pour avoir soutenu ce colloque, avec la participation du Bureau régional du BIT et du Comité des droits des migrants des Nations Unies dont l'apport technique a été déterminant dans la bonne conduite et la qualité des travaux.

Les participants invitent les Institutions à veiller au bon suivi des présentes recommandations en vue d'assurer une meilleure protection sociale et juridique des migrants Marocains.

En marge du colloque, deux réseaux (le réseau des sahraouis d'Afrique pour le soutien au projet d'Autonomie et le réseau africain des acteurs de la société civile pour le soutien du projet d'autonomie des régions du Sud) sont créés. Aussi, le collectif des femmes marocaines, a tenu une réunion avec les parlementaires, les représentants des syndicats marocains et les journalistes pour les tenir informé de la situation difficile dans laquelle vit la femme marocaine en Afrique et dans le monde Arabe.

A la fin du colloque, il a été procédé à la lecture de la lettre d'allégeance adressée à Sa Majesté le Roi Mohammed IV.

Fait à Dakar, le 12 juin 2010